

Décryptages Partageons l'info...!

N°11 JANVIER 2016

APPRENONS À NOUS CONNAÎTRE

Cérémonie des Vœux

Cette année, la cérémonie des vœux du Maire a été l'occasion pour les agents de découvrir "La Source" accueillant la nouvelle Médiathèque, Maison de la Vie Eco citoyenne et Maison de la Vie Associative. Après les discours de Monsieur le Maire, de Madame Virginie Monier et de Monsieur Yannick Uhel, la remise des médailles du travail pour services rendus aux collectivités territoriales, les retraités de l'année ont été mis à l'honneur. Placée sous le signe de la convivialité, cette cérémonie s'est poursuivie par un buffet proposé par les commerçants du Bouscat permettant aux agents de partager et d'échanger. La soirée s'est prolongée par quelques pas de danse improvisés au rythme de la musique diffusée par notre nouveau collègue technicien son et lumière!

Retraités de l'année : Manuel AFONSO, Paul VAUBAN, Patrick PAPON, Marie-Noëlle BOURDAIS, Alain SAINT-PAUL, Bernadette VINET, Martine MARTIN, Marie-Thérèse ROUX, Martine DUPRE.

Les Médailleurs : Médaille OR (35 ans de services) Daniel MADELPECH, Chantal RODEZ, Jean-Claude SAINT-MARC. Médaille VERMEIL (30 ans) Marie-Christine CHAMOULEAU, Françoise FOULGOT, Franck GAUDIN, Nicolas GIACOBINELLI, Marie-Odile LAPLAUD, Médaille ARGENT (20 ans) : Maria-Rosa CORNE, Pascal LALAGUE, Bernadette PERRIN, Thierry ROSA, Catherine ROUBEIX



Extrait du discours de Virginie Monier qui a cité Nelson Mandela

« Notre peur la plus profonde n'est pas que nous ne soyons pas à la hauteur. Notre peur la plus profonde est que nous sommes puissants au-delà de toute limite... Vous restreindre, vivre petit ne rend pas service au monde. L'illumination n'est pas de vous rétrécir pour éviter d'insécuriser les autres..., et au fur et à mesure que nous laissons briller notre propre lumière, nous donnons inconsciemment aux autres la permission de faire de même. En nous libérant de notre propre peur, notre présence libère automatiquement les autres. »



11

Lettre d'information aux agents



Mutualisation : la parole à Lionel CENET, Directeur des Ressources Humaines du Pôle territorial Ouest



En tant que DRH au sein du pôle territorial et aussi ancien DRH en commune (Mérignac), je suis comme chacun d'entre vous, élus ou agents, très attaché à la proximité avec les communes, ses élus et les agents des communes. Certes, l'ensemble des agents de la DRH du pôle territorial sera très prochainement dans des locaux sur le territoire de la ville du Haillan (juste à côté du terminus du tramway), donc un peu éloigné géographiquement. Mais, le lien de proximité va bien évidemment demeurer.

C'est à la fois une volonté partagée et une nécessité concrète que les élus et la Direction Générale du Bouscat ont souhaité intégrer dans **le contrat d'engagement**, signé entre la ville et Bordeaux Métropole. Les collègues de la nouvelle DRH et moi-même nous nous y emploierons avec force. Ce sera le cas lors des **permanences** généralistes RH en mairie du Bouscat 2 demi-journées par semaine.

Ce sera aussi le cas lors de **rendez-vous individuels** au Bouscat afin pour les uns, d'étudier votre dossier de retraite, pour d'autres d'obtenir un conseil sur votre évolution professionnelle. Ce sera le cas aussi téléphoniquement (comme d'ailleurs jusqu'alors au Bouscat pour les agents qui ne peuvent se déplacer à la DRH dans l'hôtel de ville). Ce sera aussi le cas dans les liens réguliers qui nous tisserons et approfondirons avec vos encadrants. En résumé, ce sera notre quotidien !

Nous allons ainsi collectivement participer à inventer et construire au quotidien une nouvelle proximité. **Très prochainement, dans le cadre de l'installation de la DRH mutualisée dans ses locaux, nous reviendrons vers vous afin de vous informer, dans le détail sur qui contacter, selon quelles modalités, pour tous les sujets qui vous concernent.** Dans l'attente de vous rencontrer, je vous souhaite une excellente année 2016. Au nom de tous mes collègues de la DRH, je forme le vœu d'une riche et fructueuse collaboration avec vous tous.

Vos rendez-vous

- **02 février – 20H30**
Salut Salon – Ermitage-Compostelle
- **10 février– 10h30 – 16H00**
En Corps- Ermitage-Compostelle
- **12 février– 20H30**
Thomas FERSEN - Ermitage-Compostelle



Infos

Recrutements :

La Source : Vincent BOULARD, Carine CAVAILLON, Anaïs LAURENCE-GAY, Virginie DARGILAS

Par mutation interne: Caroline BRISSAT, Martine PERLIER, Muriel ATTALI, Valérie MARCHAND.

Petite enfance : Romain GALY, Muriel CHRISTOFLOUR, Aurélie GABON, Nolwenn ROGER, Caroline RABU, Solange MONTOISON, Alexandre PONS, Mylène HOAREAU

Ecole de Musique : Gabriel BILLE

Accueil : Hortense CHARTIER HOUZE

CCAS : Pauline DE MAGNIENVILLE, Jonathan BARDOLLE, Fabrice REBEYROL, Christian LABROUSSE, Marie-Ange SAME

Départs :

Amélie Aoustin, Pôle Jeunesse
Stéphanie TRIFFAULT, crèche providence
Adelyne BETBEDER, Marie-Christine GIMENEZ, Maryse GUEYNE, CCAS

Décès : Marie-Carmen LAROCHE, crèche familiale

Accueil des agents

Deux demi-journées **d'accueil des agents** ayant rejoint les services municipaux en 2015 auront lieu le **27 janvier et le 3 février** à l'Ermitage. Ce temps d'information permet de proposer aux agents une présentation de la collectivité, de son fonctionnement, de ses valeurs et de ses projets. Il vise à faciliter l'adaptation des agents à leur nouvel environnement professionnel en créant un lien de proximité avec les responsables hiérarchiques.

Vous souhaitez participer au comité de rédaction et/ou nous faire part de vos commentaires sur « Décryptages », contacter le service communication : h.rochedallay@mairie-le-bouscat.fr ou 05 57 22 26 74

Les autorisations d'absences pour évènements familiaux

Des autorisations spéciales d'absences qui n'entrent pas en compte dans le calcul des congés peuvent être accordées, à l'occasion de certains évènements familiaux: mariage ou PACS, médaille, don de sang ou de plaquettes, décès... les absences pouvant être accordées sont recensées dans un tableau, accessible dans le répertoire général, documents partagés, RH. Le formulaire de demande d'absence s'y trouve également. Vous pouvez également prendre directement contact avec le service des Ressources Humaines.

Ces autorisations d'absence qui revêtent un caractère exceptionnel ne constituent pas un droit mais une **possibilité**.

Elles ne peuvent être attribuées que dans la mesure où l'agent aurait dû être présent pour assurer ses fonctions. Il n'est donc pas possible d'interrompre un congé annuel pour être placé en autorisation d'absence. En outre, l'autorisation d'absence dont l'agent n'aurait pas bénéficié car il était en congés annuels n'est pas récupérable.

Focus Temps de travail

La durée légale du travail est fixée à 1607 heures de temps de travail effectif. Au Bouscat, le temps de travail des agents de la commune et du CCAS est à ce jour de 35 heures hebdomadaires, par référence à un contrat de solidarité signé avec l'Etat en 1983. Toutefois, la durée annuelle du temps de travail reste inférieure au plancher légal fixé à 1607 heures. Le Comité technique a été consulté le 12 janvier 2016 sur la proposition de s'aligner sur la réglementation. Il procédera au ré examen de cette question le 9 février. Il est prévu en suivant d'engager une étude globale sur le temps de travail de tous les services municipaux, cette question faisant régulièrement l'objet d'observations par les chambres régionales des comptes dans le cadre de leur contrôle des collectivités territoriales.

La ville du Bouscat récompensée

Le 14 décembre 2015, à l'occasion d'une cérémonie organisée par l'AFNOR, Association française de normalisation, les services de la Ville et notamment les services d'accueil se sont vus remettre le 3ème prix national des villes de 20 000 à 50 000 habitants pour la qualité des prestations qu'ils proposent à la population. Les trophées "accueil et relations usagers" consacrent les collectivités exemplaires pour l'accueil qu'elles réservent à leurs administrés tout au long de leur parcours en mairie, leur orientation, le traitement de leurs demandes et de leurs réclamations.

Direction de la publication: Yannick Uhel, Hélène Roche Dallay
Comité de rédaction: Alexia Alcubierre, Christelle Broux, Marine Lpez, Marie-Pascale Vincent et Nicolas Bedin

